



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le six mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BRUNO Thierry, Maire.

Délibération :

D_2026_05_49

Date de convocation du conseil : 20 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M. BRUNO Thierry, M. HERBRETEAU Bernard, Mme GUERIN Sylvie, M. MICHELET Christophe, Mme LUCAS Isabelle, ELUERD Roland, Mme HERAUD Murielle, Mme BOCQUIER Priscilla, GUERIN Jean Didier, Mme MILLET Catherine, Mme BROUANT Laurence, M. DECROIX Pascal, Mme OLLIVIER Bernadette, Mme BURGAUD Natacha, M. FAGON Yannick, Mme PEREZ Anne, M. CLEMENT Christophe, M. PERRONAUD Ludovic, Mme COUTURIER Christelle, M. PHLIPPOTEAU Lucas, M. BOLVIN Jean-Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. LABBÉ Hervé, M. DESBROSSE Jérôme, Mme CHARRANNAT Corinne

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 27

Absents excusés : M. TERRACHER Philippe a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard

Objet : Modification des délégués et référents communaux

M. le Maire expose à l'assemblée que des modifications sont intervenues concernant les désignations des délégués et référents communaux de la collectivité.

Il précise que plusieurs élus ont été amenés à intégrer de nouvelles fonctions de représentation ou de référent au sein d'organismes partenaires, instances extérieures ou dispositifs communaux.

Afin de disposer d'un document unique et actualisé regroupant l'ensemble des désignations en vigueur, il est proposé au conseil municipal de reprendre dans une même délibération la liste complète des délégués et référents communaux, intégrant les nouvelles désignations et modifications intervenues.

M. le Maire rappelle que ces désignations permettent d'assurer la représentation de la commune auprès des différents organismes et partenaires institutionnels, ainsi que le suivi des thématiques concernées.

SDEG16	1 titulaire 1 suppléant	BOLVIN Jean-Michel BRUNO Thierry
Syndicat mixte de la fourrière	2 titulaires	PERONNAUD Ludovic BOCQUIER Priscilla
ATD16 (Agence Technique Départementale)	1 titulaire 1 suppléant	HERBRETEAU Bernard MICHELET Christophe
Charente Eaux	1 titulaire 1 suppléant	PHLIPPOTEAU Lucas HERBRETEAU Bernard
Natura 2000	1 titulaire	PERONNAUD Ludovic
SILFA (Syndicat Intercommunal des Fléaux	1 titulaire	BRUNO Thierry
CNAS (Comité d'Action Sociale)	1 titulaire	OLLIVIER Bernadette
Correspondant défense	1 titulaire	ELUERD Roland
Correspondant sécurité routière	1 titulaire	PHLIPPOTEAU Lucas
Délégué ADMR	1 titulaire	BETHUNE Christelle
Référent CAUE (Comité Architecture Urbanisme et Environnement)	1 titulaire	MICHELET Christophe

AR Prefecture

016-200063105-20260506-D2026_05_49-DE
Reçu le 09/05/2026

Référent canicule	1 titulaire	OLLIVIER Bernadette
Référent tempête	1 titulaire	GUERIN Didier
Référent EDF	1 titulaire	TERRACHER Philippe
Représentants APEC	5 représentants	BRUNO Thierry CLEMENT Christophe LUCAS Isabelle PIVETEAU Béatrice Catherine MILLET
Représentant collège	1 représentant	ELUERD Roland
CALITOM	1 représentant	LUCAS Isabelle
Feux et forêts	1 représentant	HERBRETEAU Bernard
CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale)	1 représentant	BETHUNE Christelle
Plan communal de Sauvegarde	1 représentant	HERBRETEAU Bernard
Les chats libres de la commune	1 représentant	Corinne CHARRANNAT
GAMA	1 représentant AG	MICHELET Christophe
	1 représentant	
Syndicat mixte AGEDI	1 titulaire	MILLET Catherine
	1 suppléant	GUERIN Sylvie
Syndicat d'Eau Potable du sud Charente	1 titulaire	HERBRETEAU Bernard
	1 suppléant	BURGAUD Natacha
Lutte contre l'ambroisie	1 titulaire	LUCAS Isabelle

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE la liste actualisée des délégués et référents communaux telle que présentée,
CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 06/05/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 09/05/2026, publié sur le site internet le 11/05/2026

Le Maire,
Thierry BRUNO

